Filière Cognac, de nouveaux diplômes de certification environnementale ont été remis

mardi 13 octobre 2020, par lpe

Forte de son rayonnement international et de ses perspectives de développement, la filière Cognac réaffirme ses ambitions en matière de transition écologique et de viticulture durable et de mise en œuvre de bonnes pratiques dans son vignoble.
L'appellation Cognac vise désormais la certification environnementale de 100% de ses exploitations viticoles en 2030 au plus tard. Les moyens nécessaires seront pour cela mobilisés. Elle annonce par ailleurs une nouvelle promotion de propriétés certifiées portant à près de 150, le nombre d'exploitations ayant obtenu la double Certification Environnementale Cognac (CEC) et Haute Valeur Environnementale (HVE) à octobre 2020.

100 % DES EXPLOITATIONS VITICOLES COGNAC CERTIFIÉES AU PLUS TARD EN 2030

Plus de 2400 exploitations sont aujourd'hui engagées dans la démarche de viticulture durable Cognac, soit 72 % des surfaces et 58 % des exploitations du vignoble.
Forte de cette dynamique et de ses perspectives de développement économique et de production, la filière Cognac s'est fixé un nouvel objectif en matière de développement durable : atteindre le taux de 100 % d'exploitations certifiées sur le plan environnemental en 2030 au plus tard. Les moyens nécessaires seront pour cela mobilisés.
Cet engagement collectif atteste d'un niveau de performance environnementale reconnu et ambitieux. Il permet aux exploitations d'affirmer et de valoriser leur engagement auprès de leurs salariés, des consommateurs et des riverains en pratiquant une viticulture d'excellence, génératrice de valeur et respectueuse de l'environnement et des ressources.
Pour rappel, la Certification Environnementale Cognac intègre des critères spécifiques au vignoble cognaçais, en plus des exigences de la certification HVE du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Elle répond aux enjeux environnementaux suivants :
- protéger la qualité des eaux en maitrisant l'usage des phytosanitaires, des fertilisants et en gérant les effluents vitivinicoles et de distillerie ;
- réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et réduire la dérive via le recours à la pulvérisation confinée ;
- réduire le désherbage chimique et développer l'entretien mécanique des sols (deux mesures agro-environnementales ont été récemment inscrites au cahier des charges pour limiter l'utilisation du désherbage chimique) ;
- développer les relations avec les riverains ;
- gérer les déchets.

Cette démarche de certification s'appuie sur un partenariat fort et de long terme avec les Chambres d'Agriculture de Charente et de Charente-Maritime. Elle implique également d'autres partenaires tels

l’Institut Français du Vin (IFV), une soixantaine d’accompagnateurs techniques habilités par le BNIC (coopératives et négoces agricoles, centres de gestion, consultants, la Mutualité Sociale Agricole, les syndicats professionnels ou encore le Comité National du Pineau des Charentes).

PRÈS DE 150 EXPLOITATIONS CERTIFIÉES À OCTOBRE 2020

À partir du 13 octobre, le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) aura le plaisir de remettre en main propre les diplômes de la Certification Environnementale Cognac et HVE aux 136 nouveaux certifiés collectivement qui s’ajoutent aux 13 propriétés déjà certifiées en 2019.
Le BNIC propose une approche groupée et collective aux candidats en vue de simplifier leurs démarches et d’entrer dans une dynamique d’échange et de partage.
Plus d’informations sur ce programme sur vitidurable.cognac.fr

Sur la photo (Crédits BNIC), de gauche à droite :
- Patrick RAGUENAUD (président du BNIC)
- Pascal GONTHIER
- François-Xavier LABROUSSE
- Quentin GUILLON
- Mathieu MOREAU
- Laurent RIPOCHE
- Florent GORCE
- Kylian DIXNEUF
- Éric MASSÉ
- Julien MASSÉ
- Laurence MASSÉ
- Valérie BODIN
- François BODIN
- Raphaël DELPECH (directeur général du BNIC)